



USELDANGE
Grand-Duché de Luxembourg

A V I S A U P U B L I C

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que le Conseil Communal a pris une décision plus amplement décrite ci-après.

La délibération afférente est déposée à l'inspection des intéressés au secrétariat communal.

Objet : Modification de la subvention revenant aux particuliers pour la mise en place d'une installation pour la collecte des eaux de pluie

Référence : non soumise à approbation ministérielle

Date de la délibération du conseil communal : 25 février 2020

Entrée en vigueur : 3 jours après la présente publication

Date de l'affichage : 9 avril 2020

Useldange, le 8 avril 2020

le secrétaire communal f.f.

Le Bourgmestre

Pit LANG

Pollo BODEM

